



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 06.00.271.015.1 du 23 mai 2006

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unités embarquées sur le véhicule
ACTIA
type SMARTACH ADR

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANTS:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

SIEMENS VDO Automotive AG – DE – 80333 München – Allemagne

BÉNÉFICIAIRE:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :

Unités embarquées sur le véhicule (UEV) type : SMARTACH ADR.

OBJET :

Le présent certificat reprend et complète le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.037.1 du 12 décembre 2005 concernant les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH ADR Toutes Options version 921495 Ind - ; SMARTACH ADR ISO Toutes Options version 921497 Ind - et SMARTACH ADR DC01 version 921481 Ind -.

Les UEV, objet du présent certificat, diffèrent des modèles précédemment cités par l'unification des désignations du type, ainsi que par l'intégration de modifications mécaniques, électriques et informatiques visant à répondre aux contraintes imposées par la clientèle d'ACTIA.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Les UEV couvertes par le présent certificat sont conçues pour être appariées avec les capteurs de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY (faisant l'objet du certificat d'homologation [\[e2\]](#) - 26 du 31 mars 2005 – décision n° 05.00.271.009.1 - et ses extensions), type SRES (faisant l'objet du certificat d'homologation [\[e2\]](#) - 28 du 28 juin 2005 – décision n° 05.00.271.024.1 - et ses extensions) et SIEMENS VDO type KITAS 2171 (faisant l'objet des certificats d'homologation [\[e1\]](#) - 175 du 11 octobre 2004 et ses extensions).

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.037.1 du 12 décembre 2005 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1	Documentation (partiel)	satisfaisant
1.2	Résultats des essais menés par le fabricant	satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1	Conformité avec la documentation (partiel)	satisfaisant
2.2	Identification / marquage (partiel)	satisfaisant
2.3	Matériaux	satisfaisant
2.4	Scellement	satisfaisant
2.5	Interfaces externes	satisfaisant
3.	Essais de fonctionnement	
3.28.	Affichage (partiel)	satisfaisant
3.29.	Impression (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH ADR ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP